

NOTE DE SERVICE

N° 08-005-M0 du 15 janvier 2008

NOR : BUD R 08 00005 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

NOTIFICATION DU NOUVEAU BARÈME POUR 2008

ANALYSE

Retenue à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux

Date d'application : 01/01/2008

MOTS-CLÉS

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ; RECOUVREMENT ;
ÉLU LOCAL ; INDEMNITÉ DE FONCTIONS ; RETENUE À LA SOURCE

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 93-066-M0 du 9 juin 1993
Note de service n° 00-140-M0 du 7 décembre 2000

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 07-002-M0 du 12 janvier 2007

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TGP	DOM	RF	T								

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

5^{ème} Sous-direction - Bureau 5B

La présente note de service a pour objet de porter à la connaissance des comptables les barèmes d'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux en 2008, issus de la Loi de finances pour 2008, qui ont été transmis par la direction de la Législation Fiscale.

Ces barèmes remplacent ceux communiqués par la note de service n° 07-002-M0 du 12 janvier 2007.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous précise les montants mensuels bruts des indemnités de fonction qui au 1^{er} janvier 2008 justifient le versement effectif d'une retenue à la source.

L' élu est à la fois	Titulaire d'un seul mandat	Titulaire de plusieurs mandats <i>(hors plafonnement de la fraction représentative des frais d'emploi)</i>
non rattaché au régime général de la Sécurité sociale	1 192,69 €	1 533,66 €
rattaché au régime général de la Sécurité sociale	1 297,55 €	1 668,50 €

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 5^{ÈME} SOUS-DIRECTION

BRUNO SOULIÉ

ANNEXE : Barèmes de retenue à la source sur les indemnités de fonction pour 2008

**RETENUE À LA SOURCE
SUR LES INDEMNITÉS DE FONCTION
PERÇUES PAR LES ÉLUS LOCAUX EN 2008**

(Barème Loi de finances pour 2008)

BARÈME ANNUEL

Revenu imposable en euros (R)	Taux (T)	Constantes en euros (C)
de 0 à 5 687	0	0,00
de 5 687 à 11 344	0,055	312,79
de 11 344 à 25 195	0,14	1 277,03
de 25 195 à 67 546	0,3	5 308,23
au-delà de 67 546	0,4	12 062,83

$$\text{Impôt} = [(R \times T) - C]$$

BARÈME SEMESTRIEL

Revenu imposable en euros (R)	Taux (T)	Constantes en euros (C)
de 0 à 2 844	0	0,00
de 2 844 à 5 672	0,055	156,42
de 5 672 à 12 598	0,14	638,54
de 12 598 à 33 773	0,3	2 654,22
au-delà de 33 773	0,4	6 031,52

$$\text{Impôt} = [(R \times T) - C]$$

BARÈME TRIMESTRIEL

Revenu imposable en euros (R)	Taux (T)	Constantes en euros (C)
de 0 à 1 422	0	0,00
de 1 422 à 2 836	0,055	78,21
de 2 836 à 6 299	0,14	319,27
de 6 299 à 16 887	0,3	1 327,11
au-delà de 16 887	0,4	3 015,81

$$\text{Impôt} = [(R \times T) - C]$$

BARÈME MENSUEL

Revenu imposable en euros (R)	Taux (T)	Constantes en euros (C)
de 0 à 474	0	0,00
de 474 à 945	0,055	26,07
de 945 à 2 100	0,14	106,40
de 2 100 à 5 629	0,3	442,40
au-delà de 5 629	0,4	1 005,30

$$\text{Impôt} = [(R \times T) - C]$$

BARÈME JOURNALIER

Revenu imposable en euros (R)	Taux (T)	Constantes en euros (C)
de 0 à 16	0	0,00
de 16 à 31	0,055	0,88
de 31 à 69	0,14	3,52
de 69 à 185	0,3	14,56
au-delà de 185	0,4	33,06

$$\text{Impôt} = [(R \times T) - C]$$

ISSN : 0984 9114